

# FONDATION MESNY

1<sup>er</sup> Septembre 1897. — 28 Mars 1899.

Commune de Vic-sur-Seille



## COMPTE-RENDU 001/2021

du Conseil d'Administration de la FONDATION MESNY 07/04/2021

Date | heure 07/04/21 à 19h30 | Réunion déclarée ouverte par M. Jérôme END, Président

### En présence de

#### Liste des participants

M. Jérôme END, Maire, Président de droit de la Fondation Mesny

M. Emilien ROESS, Secrétaire de séance

#### Présents :

- BENEDIC Isabelle
- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Christian
- DE BOVADILLA Robert
- END Jérôme
- GODOT Viviane
- LEROY Christiane
- ROESS Emilien
- SCHELLENBERG Sylvie
- SIEBERT Valérie
- URBAIN Xavier

#### Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Dont pouvoirs : 0

#### Absents excusés :

- Monsieur le Curé
- Monsieur le Trésorier

Date convocation : 30/03/2021

Date affichage : 30/03/2021

### Ordre du jour

01 – Approbation du C.R. n°01/2020 du 21 juillet 2020

02 – Approbation du compte de gestion 2020

03 – Vote du compte administratif 2020 (C.A. 2020)

04 – Affectation du résultat

05 – Vote du Budget Primitif 2021

06 – Attribution de la rente Mesny

07 – Attribution de la dotation Mesny

08 – Questions diverses

Ouverture de la séance à : 19h30

Extrait du Testament  
DE  
M. Louis-Albert MESNY,  
ANCIEN AVOCAT,  
ancien Membre du Conseil général de la Meurthe,  
ancien Juge suppléant au Tribunal de 1<sup>re</sup> instance  
et ancien Maire de la Ville de VIC,  
décédé à Vic, le 28 Mars 1899.  
Ceci est mon Testament.  
Comme bon et reconnaissant souvenir, etc. . . .  
« 1<sup>er</sup> Je donne et lègue à la ville de Vic  
pour en faire des portions communales de dix  
ares, mon grand jardin situé à la vigne de  
Brodécourt sur la route de Moyenvic.

## Installation des membres de la Fondation Mesny

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont bien tous reçus la diffusion du compte-rendu n°001/2020 de la réunion du 21/07/2020 et passe ensuite à son approbation. Le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

A l'issue, Monsieur Emilien ROESS est désigné comme secrétaire de séance.

## Approbation du compte de gestion 2020 de la Fondation Mesny

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Président présente le compte de gestion dressé par Monsieur Sébastien RAVET, Responsable par intérim de la Trésorerie du Sud Saulnois et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2020 établi par le Président.

Les résultats du compte de gestion 2020 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2020	Recettes Exercice 2020	Résultat de la Section 2020	Report Exercice 2019	Résultat global de la Section
Fonctionnement	18 756,86 €	44 188,96 €	+ 25 432,10 €	+ 16 349,23 €	+ 41 781,33 €
Investissement	77 427,18 €	35 580,17 €	- 41 847,01 €	+ 17 319,50 €	- 24 527,51 €
				<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>+ 17 253,82 €</b>
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2020			<b>0,00 €</b>		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2020			<b>1 691,80 €</b>		
<b>Résultat global exercice 2020</b>			<b>15 562,02 €</b>		

### Considérant l'exactitude des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNE** quitus à Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

---

### Vote du Compte Administratif 2020 de la Fondation Mesny

---

Monsieur le Président présente le compte administratif 2020 qu'il a dressé et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois.

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2020	Recettes Exercice 2020	Résultat de la Section 2020	Report Exercice 2019	Résultat global de la Section
Fonctionnement	18 756,86 €	45 188,96 €	+ 25 432,10 €	+ 16 349,23 €	+ 41 781,33 €
Investissement	77 427,18 €	35 580,17 €	- 41 847,01 €	+ 17 319,50 €	- 24 527,51 €
				<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>+ 17 253,82 €</b>
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2020			<b>0,00 €</b>		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2020			<b>1 691,80 €</b>		
<b>Résultat global exercice 2020</b>			<b>15 562,02 €</b>		

Monsieur le Président ne devant pas prendre part au vote quitte la salle.

Monsieur Robert DE BOVADILLA, membre, fait procéder au vote du compte administratif 2020.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur le Président ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 établi par Monsieur le Président tel que présenté par Monsieur Robert DE BOVADILLA, membre.

---

### Affectation du résultat Compte Administratif 2020 de la Fondation Mesny

---

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de la Fondation vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<b>Reports</b>	<b>Montants</b>
<b>A</b> - Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	+ 17 319,50 €
<b>B</b> - Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 16 349,23 €

<b>Soldes d'exécution</b>	
<b>C</b> – Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	-41 847,01 €
<b>D</b> – Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	+ 25 432,10 €

<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>E</b> - En dépenses pour un montant de :	1 691,80 €
<b>F</b> - En recettes pour un montant de :	0,00 €
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
<b>G</b> - Entraînant un besoin net de la section d'investissement pouvant être estimé à : ((A-C)+E)-F =	+ 26 219,31 €

Monsieur le Président indique que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissements le cas échéant.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré à la majorité,

- **DECIDENT** que le résultat de la section de fonctionnement (B+D) sera affecté comme suit :

<b>Compte 1068</b>	<b>Montant</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé -	
Affectation en réserves – R1068 en investissement	26 219,31 €
<b>Ligne 002</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 : ((B+D)-G) =	15 562,02 €

---

## Vote du Budget Primitif 2021 de la Fondation Mesny

---

**Vu** la délibération n°FMDEL210002 du 7 avril 2021 portant adoption du compte administratif 2020 de la Fondation Mesny,

**Vu** la délibération n°FMDEL210006 du 7 avril 2021 portant affectation du résultat du compte administratif 2020 de la Fondation Mesny,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2021, il est rappelé que la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2021 de la Fondation Mesny se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP2021	Recettes BP2021
Fonctionnement	33 959,52 €	33 959,52 €
Investissement	40 219,31 €	40 219,31 €
<b>Total général</b>	<b>74 178,83 €</b>	<b>74 178,83 €</b>

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDENT** de voter le Budget Primitif 2021 de la Fondation Mesny
  - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
  - o Par chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres
  
- **ADOPTENT** le budget primitif de la Fondation Mesny pour l'exercice 2021 comme suit :
  - o **Section de Fonctionnement :**  
Dépenses : 33 959,52 €  
Recettes : 33 959,52 €
  
  - o **Section d'Investissement :**  
Dépenses : 40 219,31 €  
(dont report)  
Recettes : 40 219,31 €

---

## Attribution de la rente Mesny

---

Monsieur le Président rappelle l'historique de l'instauration du versement de la rente Mesny et, que lors du dernier conseil d'administration 2020, les membres du Conseil d'Administration de la Fondation ont revalorisé le montant attribué à 110,00 € par personne.

Monsieur le Président demande aux membres de prendre connaissance de la liste des bénéficiaires.

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **MAINTIENNENT** le versement de la rente Mesny aux bénéficiaires de l'année 2021,
- **APPROUVENT** la liste des bénéficiaires telle qu'annexée à la délibération.

---

### Attribution de la dotation Mesny

---

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à se prononcer sur l'attribution pour l'année 2020 de la dot de mariage instaurée par Monsieur Louis-Albert MESNY.

Cette année, il est proposé aux membres d'attribuer cette dot à Madame UMBDENSTOCK épouse ROSE Fiona dont le mariage a été célébré le 6 juin 2020.

Monsieur le Président rappelle que le montant de la dot est de 100,00 €.

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le versement de la dot d'un montant de 100,00 € à Mme. UMBDENSTOCK épouse ROSE,
- **PRECISENT** que les crédits nécessaires ont été ouverts au BP2021 de la Fondation Mesny.

---

### Questions diverses

---

Néant

---

### Fin de séance

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Président,  
Jérôme END

